



ASSEMBLÉE ANNUELLE DES PARENTS

7 septembre 2023

Ordre du jour

1. Mot de bienvenue de la direction d'établissement
2. Nomination d'un ou d'une secrétaire
3. Adoption de l'ordre du jour
4. Lecture et adoption du procès-verbal de l'assemblée générale du 7 septembre 2022
5. Présentation du rapport annuel 2022-2023 du C.É. par le président
6. Présentation du rapport annuel 2022-2023 de l'OPP par la présidence
7. Explications sur la composition et les fonctions du conseil d'établissement (C.É.)
8. Élections au conseil d'établissement et au comité de parents :
 - a) Nomination d'un (e) président (e) d'élections
 - b) Nomination d'un (e) secrétaire d'élections
 - c) Nomination de deux scrutateurs
 - d) Nombre de représentants des parents au conseil d'établissement à élire et durée des mandats
 - e) Procédure pour la mise en candidature
 - f) Élections des parents au conseil d'établissement et des substituts (2)
 - g) Élection du représentant au comité de parents et nomination de son substitut (membre obligatoire du C.É.)
9. Comité EHDAA CSSPO
10. Questions de l'assemblée
11. Prochaine réunion du CÉ
12. Levée de l'assemblée